



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE
Kablarška 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 // Fax : 00.381.11 265 30 99 |
site: www.efb.rs | e-mail: efb.admi@efb.rs
facebook : <http://www.facebook.com/francuskaskola>



Compte rendu du Conseil de gestion numéro 14 du lundi 21/06/2021

Réunion organisée en présentiel dans les locaux de l'établissement.

Liste des présents:

Membres avec voix délibérative :

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président,
- M. Etienne DELAIGUE, parent élu, Trésorier,
- M. Olivier BRESSARD, Trésorier Adjoint, arrivé à 18h00
- M. Roland JANKOVIC, parent élu,
- M. Paul PRESSET, parent élu,
- M. Julien ICHE, parent élu,
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, membre élu

Membres avec voix consultative :

- Mme Rebecca BOURGIN, Consule de l'Ambassade de France en Serbie,
- M. MARTINOVIC, Directeur exécutif,
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'École Française de Belgrade, (quitte la réunion à 18h30)

Tierce personne invitée:

- L'avocat de l'École Française de Belgrade,

Excusés:

- M. Manuel BOUARD, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'École Française de Belgrade
- Mme Anne-Sophie SEVERIN, Vice-Présidente, donne procuration à M. François ALLAIN
- M. Bojan MITROVIC, parent élu, donne procuration à M. Roland JANKOVIC

- Mme Julie HEAM, parent élue, Secrétaire, donne procuration à M. Etienne DELAIGUE

17h00 début de réunion.

Voix exprimables en début de session :10

Voix exprimables en cours de session : 10

Mot du président :

Dans un souci de transparence et au vue de l'assemblée générale prévue le 24 juin 2021, M. ALLAIN demande l'accord des autres membres du conseil pour envoyer, par courriel, une communication aux familles relative à la nouvelle école en donnant l'adresse exacte, les moyens de transports et les projets en rapport avec celle-ci.

Il explique que ces informations n'ont pas été fournies avant car le contrat de location n'était pas suffisamment sécurisé et parce que certaines démarches n'étaient pas suffisamment entreprises.

Le président du CG présente ensuite l'ordre du jour au CG pour validation.

I. Contrat de location en vue de sa signature

Contexte: En vue de sa signature, le contrat de location est passé en revue, point par point, par les membres du CG avec l'appui, l'avis et les recommandations juridiques de l'avocat de l'école.

Après une analyse précise et détaillée des différents articles du contrat (tels que les clauses de rupture, le délai de préavis, la procédure concernant la signature, les types de réserve à la réception, le moment du versement des loyers, les différentes charges du propriétaire, les garanties du locataire, etc...) et après un plan prévisionnel du budget et des effectifs sur les prochaines années présenté par la trésorerie , le CG décide de mettre au vote le principe d'un mandat pour finaliser la signature dudit contrat de location.

Vote: Etes vous pour accorder mandat au président du Conseil de Gestion et au Directeur exécutif pour la signature du contrat de bail sur la base des éléments présentés en CG en date du 21 juin 2021 en présence de l'avocate de l'école ?

Décision du comité de gestion:

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Décision : Le principe d'accorder le mandat au président du Conseil de Gestion et au Directeur exécutif pour la signature du contrat de bail est adopté.

II. Points sur les contentieux

M. BOJIC quitte la réunion à 20h05 – 9 votants.

Suite à la précédente réunion sur les différents contentieux en cours, la direction informe les membres du CG de l'évolution de ces différents points.

Conformément aux conseils des avocats de la structure, et pour en protéger les intérêts, le présent compte-rendu ne fera pas état des différentes discussions à ce sujet.

III. Questions Ressources Humaines

Concernant la suppression du poste d'enseignant au premier degré.

Le Conseil de Gestion a pris en compte les courriels de soutien des parents en faveur de l'employée Catherine VUKIC. Bien que la décision de suppression de ce poste soit maintenue, il a été décidé de chercher une alternative organisationnelle pour maintenir cette employée dans les effectifs de l'école. Un courrier d'information aux parents est parti en ce sens ce jour, le 21 juin 2021.

Concernant le renouvellement du contrat à durée déterminée de M. Kevin BOJIC.

Contexte: Kevin BOJIC a été embauché en octobre 2020 au poste de responsable du hors temps scolaire avec un contrat à durée déterminée qui arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Etant donnée l'heure tardive, le CG demande donc de reporter la question relative à sa réembauche à une date ultérieure.

Fin de la réunion : 20h42.

François Allain,
Président du CG



Kevin Bojic,
Vice-secrétaire du CG

A blue ink signature of Kevin Bojic.